

# Banque Scotia

## Avis important concernant les changements prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021 qui seront apportés aux assurances liées aux cartes de crédit American Express<sup>MD\*</sup> de la Banque Scotia et Visa<sup>\*</sup> de la Banque Scotia pour les particuliers et les petites entreprises.

Nous vous remercions d'avoir choisi la Banque Scotia. Soucieux de vous aider à mieux comprendre les mises à jour ou changements que nous apportons à nos produits, nous vous présentons ci-dessous les modifications touchant nos fournisseurs d'assurance, ainsi que celles qui visent les couvertures d'assurance et les autres avantages liés à votre carte de crédit, qui prendront effet le **1<sup>er</sup> juillet 2021**.

Les types de changements sont indiqués dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous et la liste des cartes de crédit de la Banque Scotia concernées par chaque changement figure dans la colonne de droite. Pour savoir quels changements s'appliquent à votre Carte, cherchez-la dans la colonne de droite, à côté de chaque changement.

Type de changement	Cartes de crédit touchées par le type de changement
<b>Cartes dont seul le fournisseur change (aucun changement apporté aux garanties d'assurance)</b>	Carte Visa <sup>*</sup> Momentum Scotia <sup>MD</sup> Carte Visa <sup>*</sup> Affaires GM <sup>MD®</sup> Banque Scotia Carte Visa <sup>*</sup> GM <sup>MD®</sup> Banque Scotia Carte Visa <sup>*</sup> Ligne de crédit Scotia <sup>MD</sup> pour entreprise Carte Visa <sup>*</sup> Banque Scotia en dollars US Carte Visa <sup>*</sup> Or Scotia <sup>MD</sup> sans frais annuels
<b>Assurance urgence médicale en voyage</b>	Carte American Express <sup>MD*</sup> Platine de la Banque Scotia <sup>MD</sup> Carte American Express <sup>MD*</sup> Or de la Banque Scotia <sup>MD</sup> Carte American Express <sup>MD*</sup> de la Banque Scotia <sup>MD</sup> Carte Visa <sup>*</sup> Or Scotia Passeport <sup>MD</sup> Carte Visa Infinite Affaires <sup>*</sup> Passeport <sup>MC</sup> Banque Scotia Carte Visa Infinite <sup>*</sup> Momentum Scotia <sup>MD</sup> Carte Visa <sup>*</sup> Momentum Scotia <sup>MD</sup> pour entreprise Carte Visa Infinite <sup>*</sup> GM <sup>MD®</sup> de la Banque Scotia <sup>MD</sup>
<b>Assurance annulation et interruption de voyage</b>	Carte American Express <sup>MD*</sup> Platine de la Banque Scotia <sup>MD</sup> Carte American Express <sup>MD*</sup> Or de la Banque Scotia <sup>MD</sup> Carte American Express <sup>MD*</sup> de la Banque Scotia ( <i>interruption de voyage seulement</i> ) Carte Visa Infinite Affaires <sup>*</sup> Passeport <sup>MC</sup> Banque Scotia Carte Visa Infinite <sup>*</sup> Momentum Scotia <sup>MD</sup> Carte Visa Infinite <sup>*</sup> GM <sup>MD®</sup> de la Banque Scotia <sup>MD</sup> ( <i>interruption de voyage seulement</i> )
<b>Assurance contre le vol dans un hôtel ou un motel</b>	Carte American Express <sup>MD*</sup> Platine de la Banque Scotia <sup>MD</sup> Carte American Express <sup>MD*</sup> Or de la Banque Scotia <sup>MD</sup> Carte Visa <sup>*</sup> Or Scotia Passeport <sup>MD</sup> Carte Visa Infinite Affaires <sup>*</sup> Passeport <sup>MC</sup> Banque Scotia Carte Visa <sup>*</sup> Or Scotia Passeport <sup>MD</sup> pour entreprise
<b>Assurance en cas de retard ou perte des bagages</b>	Carte American Express <sup>MD*</sup> Platine de la Banque Scotia <sup>MD</sup> Carte American Express <sup>MD*</sup> Or de la Banque Scotia <sup>MD</sup> Carte Visa <sup>*</sup> Or Scotia Passeport <sup>MD</sup> Carte Visa Infinite Affaires <sup>*</sup> Passeport <sup>MC</sup> Banque Scotia Carte Visa <sup>*</sup> Or Scotia Passeport <sup>MD</sup> pour entreprise Carte Visa Infinite <sup>*</sup> Momentum Scotia <sup>MD</sup> Carte Visa Infinite <sup>*</sup> GM <sup>MD®</sup> de la Banque Scotia <sup>MD</sup>
<b>Service Protection de prix</b>	Carte American Express <sup>MD*</sup> Platine de la Banque Scotia <sup>MD</sup> Carte American Express <sup>MD*</sup> de la Banque Scotia <sup>MD</sup> Carte Visa <sup>*</sup> More Rewards Banque Scotia <sup>MD</sup>

Voici un résumé des changements prenant effet le **1<sup>er</sup> juillet 2021** que nous apportons aux fournisseurs d'assurance, aux différentes couvertures d'assurance et aux autres avantages liés à nos cartes de crédit :

1. Nous changeons de fournisseurs d'assurance et nous avons choisi La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, membres du groupe de sociétés de Manuvie (« Manuvie »);
2. Au niveau de l'**assurance urgence médicale en voyage**, nous apportons les modifications suivantes :
  - (a) Élargissement de la définition de Personne assurée à tous les Titulaires de la carte (autrement dit, au Titulaire de carte principal et à tout titulaire de carte supplémentaire qui est une personne physique résidant au Canada);
  - (b) Élargissement de la couverture aux Enfants à charge lorsqu'ils ne voyagent pas avec un Titulaire de carte ou son conjoint.
3. Au niveau de l'**assurance annulation et interruption de voyage**, nous apportons les modifications suivantes :
  - (a) Élimination de la couverture d'assurance en tant que Personne assurée pour un Compagnon de Voyage;
  - (b) Élargissement de la couverture aux Enfants à charge lorsqu'ils ne voyagent pas avec un Titulaire de carte ou son conjoint;
  - (c) Limitation du nombre de Compagnons de Voyage à un maximum de trois personnes.
4. Au niveau de l'**assurance contre le vol dans un hôtel ou un motel**, nous éliminons la couverture d'assurance en tant que Personne assurée aux parents résident avec un Titulaire de carte
5. Au niveau de l'**assurance en cas de retard ou perte des bagages**, nous éliminons la couverture d'assurance en tant que Personne assurée aux parents résident avec un Titulaire de carte.
6. Nous supprimons le **service Protection de prix**.

Pour obtenir tous les détails, consultez le **certificat d'assurance modifié** ci-joint.

### Demandes de règlement et questions sur l'assurance

Pour présenter une demande de règlement ou si vous avez des questions concernant votre couverture d'assurance **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021**, veuillez communiquer avec le fournisseur d'assurance actuel. Ses coordonnées figurent dans votre certificat d'assurance actuel, qui faisait partie de la trousse de bienvenue de la carte de crédit qui vous a été remise au départ.

**À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021**, pour présenter une demande de règlement ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Manuvie<sup>†</sup> pour parler à un représentant du service à la clientèle en composant le numéro indiqué ci-dessous ou envoyez un courriel à l'adresse scotiabank.claims@globalexcel.com.

### Les numéros de téléphone des services d'assurance (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021)

<b>La carte American Express Platine de la Banque Scotia</b>	Pour une assistance 24 heures sur 24 en raison d'une urgence en voyage, ainsi que les demandes de règlement ou de renseignements sur l'assurance	<b>1-877-391-7507</b> à partir du Canada et des États-Unis <b>1-416-572-3636</b> de l'extérieur du Canada et des États-Unis (frais virés)
	Pour demander une prolongation de l'assurance voyage	Ventes: <b>1-877-222-7342</b>
<b>Les autres cartes American Express et Visa</b>	Pour une assistance 24 heures sur 24 en raison d'une urgence en voyage, ainsi que les demandes de règlement ou de renseignements sur l'assurance	<b>1-800-263-0997</b> à partir du Canada et des États-Unis <b>1-416-977-1552</b> de l'extérieur du Canada et des États-Unis (frais virés)
	Pour demander une prolongation de l'assurance voyage	Ventes: <b>1-877-222-7342</b>

Pour consulter la version électronique du certificat d'assurance comprenant les changements indiqués dans le présent avis, veuillez vous rendre à la page [www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/cartes-de-credit/gestion-de-votre-carte/trousses-de-bienvenue.html](http://www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/cartes-de-credit/gestion-de-votre-carte/trousses-de-bienvenue.html) ou appeler le numéro indiqué ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Si vous souhaitez examiner les autres options de carte de crédit, vous trouverez la liste de celles qui sont offertes aux particuliers à l'adresse [www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/cartes-de-credit.html](http://www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/cartes-de-credit.html) et de toutes les cartes destinées aux petites entreprises à l'adresse [www.scotiabank.com/ca/fr/petites-entreprises/bancaires-dentreprises/cartes-de-credit.html](http://www.scotiabank.com/ca/fr/petites-entreprises/bancaires-dentreprises/cartes-de-credit.html). Vous pouvez aussi vous rendre en succursale ou appeler le centre d'information au numéro suivant :

### Pour les cartes offertes aux particuliers

#### Anglais

Scotiabank Credit Card Centre  
1-800-387-6466 (Canada/USA)  
1-800-645-0288 (Services for Deaf, deafened and hard of hearing)

#### Français

Centre des cartes de crédit de la Banque Scotia  
1-800-350-9046 (Canada/États-Unis)  
1-800-645-0288 (service par téleimprimeur/ATS)

### Pour les cartes offertes aux petites entreprises

1-877-552-5522 (de 9 h à 23 h du lundi au jeudi, de 9 h à 22 h le vendredi et de 10 h à 18 h le samedi, heure de l'Est)

## CERTIFICAT D'ASSURANCE MODIFIÉ

Le présent certificat modifié est la preuve de votre couverture d'assurance fournie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance (collectivement, « Manuvie ») aux termes de la police collective n° BNS749 établi à l'intention de La Banque de Nouvelle-Écosse et prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021. En dehors des modifications expressément indiquées aux présentes, toutes les autres conditions de couverture d'assurance demeurent inchangées.

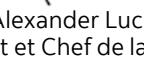
Exception faite des modifications suivantes qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021, votre montant d'assurance et toutes les garanties dont vous bénéficiiez demeureront les mêmes. Veuillez examiner attentivement le présent certificat modifié et le conserver avec votre certificat existant afin de compléter votre dossier.

**Les changements suivants sont apportés à votre couverture d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :**

1. Toute mention d'American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride est, par la présente, supprimée et remplacée par « La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers »;
2. Toute mention des coordonnées d'American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride ainsi que les adresses de sites web pour demande d'indemnité ou plaintes est, par la présente, supprimée et remplacée par celle des coordonnées de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers :  
250 Bloor Street East, Toronto, (Ontario) M4W 1E5  
Site web pour les demandes de règlement : <https://globalexcel.com/scotia/fr>  
Site web pour porter plainte : <https://www.manuvie.ca/particuliers/soutien/pour-nous-joindre/regler-une-plainte.html>
3. Toute mention d'American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride et de Royal & Sun Alliance (RSA) du Canada, société d'assurances est, par la présente, supprimée et remplacée par « La Nord-américaine, première compagnie d'assurance »;
4. Toute mention des coordonnées d'American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride (ainsi que les adresses de sites web pour demande d'indemnité ou plaintes) et de Royal & Sun Alliance (RSA) du Canada, société d'assurances est, par la présente, supprimée et remplacée par celle des coordonnées de La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de Manuvie :  
250 Bloor Street East, Toronto, (Ontario) M4W 1E5  
Site web pour les demandes de règlement : <https://globalexcel.com/scotia/fr>  
Site web pour porter plainte : <https://www.manuvie.ca/particuliers/soutien/pour-nous-joindre/regler-une-plainte.html>
5. Toute mention de numéros de police est, par la présente, supprimée et remplacée par « BNS749 »;
6. À la section « Assurance urgence médicale en voyage », la définition de « Personne assurée » est supprimée et remplacée par la suivante :  
« Le terme "Personne assurée" désigne le Titulaire de carte, son Conjoint qui est un résident du Canada couvert en vertu d'un régime public d'assurance maladie et les Enfants à charge admissibles. »
7. À la section « Assurance annulation ou interruption de voyage »,
  - (a) la définition de « Personne assurée » est supprimée et remplacée par la suivante :  
« Le terme "Personne assurée" désigne le Titulaire de carte, son Conjoint et les Enfants à charge admissibles si les Dépenses admissibles engagées pour le Voyage ont été portées au Compte. »
  - (b) la définition de Compagnon de Voyage est supprimée et remplacée par la suivante :  
« Compagnon de Voyage » désigne une personne réservée pour voyager avec Vous et/ou Votre Conjoint et qui détient des réservations prépayées d'hébergement et de transport pour le même Voyage. Maximum de trois (3) personnes.
8. Aux sections « Bagages égarés », « Bagages retardés » et « Vol dans un hôtel ou motel », le libellé suivant est, par la présente, supprimé de la définition de « personne assurée » :  
« et les parents résidant avec le Titulaire de carte. »
9. Toute mention de la Politique sur la vie privée de l'assureur est, par la présente, supprimée et remplacée par ce qui suit :  
**Avis sur la vie privée :** Manuvie s'engage à préserver la confidentialité de vos renseignements personnels. La Politique de confidentialité de Manuvie se trouve à l'adresse <https://www.manulife.com/fr/privacy-policy.html>. Nous recueillerons, utiliserons et divulguerons vos renseignements personnels seulement aux fins de l'administration des couvertures du présent certificat modifié. Afin de préserver le caractère confidentiel de vos renseignements, nous créerons un dossier de services financiers contenant les renseignements qui seront utilisés aux fins de l'administration des services et du traitement des demandes de règlement. L'accès à ce dossier est limité aux employés, mandataires, administrateurs et agents responsables de l'évaluation et l'instruction des sinistres de Manuvie, ainsi qu'à toute autre personne ayant reçu votre autorisation ou ayant été autorisée en vertu de la loi. Ces personnes, organisations et fournisseurs de services peuvent se trouver dans des territoires de compétence situés à l'étranger et être soumis aux lois en vigueur dans ces territoires. Votre dossier est gardé en lieu sûr dans les bureaux de Manuvie ou ceux de notre administrateur, Active Claims Management, Inc. Vous pouvez demander à passer en revue les renseignements personnels qu'il contient et y apporter des corrections en écrivant à l'adresse suivante : Responsable de la protection des renseignements personnels, Manuvie, 500 King Street North, C.P. 1602, Waterloo (Ontario) N2J 4C6.

**La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers**

Roy Gori  
Président et Chef de la direction

**La Nord-Américaine, Première Compagnie D'Assurance**

Alexander Lucas  
Président et Chef de la direction

<sup>1</sup>Manuvie a désigné Active Claims Management (2018) Inc., exerçant ses activités sous les noms « Active Care Management », « ACM » « Global Excel Management » ou « Global Excel », en tant que fournisseur de tous les services d'assistance et de règlement au titre du contrat.

Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

<sup>MD</sup> Marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse.

<sup>MC</sup> Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

\* Visa Int./utilisée sous licence

<sup>MD\*</sup>American Express est une marque déposée d'American Express. Ce programme de carte de crédit est mis en place et administré par La Banque de Nouvelle-Écosse en vertu d'une licence accordée par American Express.

<sup>MD</sup> Marques déposées de General Motors LLC. La Banque de Nouvelle-Écosse est un usager autorisé des marques de General Motors LLC pour le programme de La Carte GM.

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs propriétaires inscrits.